



Litige pose de compteur erdf

Par **juliette81**, le **28/12/2009** à **21:39**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide concernant la situation ci-dessous :

J'ai acheté un appartement au mois d'aout, nous avons obtenu un rdv avec ERDF pour l'installation d'un compteur électrique individuel. Il y a deux autres propriétaires dans mon immeuble, et je précise qu'eux ont déjà leurs propres compteurs individuels en état de marche.

La personne d'ERDF qui s'est déplacée n'a rien voulu entendre et est partie sur l'installation "obligée" de compteurs collectifs, a monté tout un dossier avec photos, etc (alors que je le rappelle les deux autres propriétaires ont déjà des compteurs posés et qui marchent).

Mi décembre, ayant reçu un dossier digne d'une pose de compteurs pour toute la ville, nous avons réussi à négocier avec ERDF et ils ont envoyé une personne d'un autre service, qui nous a confirmé que la première personne était partie sur une base erronée, qu'il nous fallait simplement un branchement individuel, que l'on ferait passer par la cave (partie commune, j'ai déjà l'autorisation écrite des deux autres propriétaires pour passer le branchement par ce biais).

Le dossier est revenu entre les mains de la première personne chez ERDF, qui nous confirme une semaine avant Noël qu'elle nous envoie un devis, de "moins de 1000€". Nous rappelons aujourd'hui cette personne, qui entre-temps n'a pas envoyé le devis, mais est revenue sur l'idée de départ d'un branchement collectif !

En tout et pour tout, nous tournons donc en rond depuis le mois d'aout, soit 4-5 mois, et rien n'est encore décidé !

Y a-t-il un recours possible dans ce cas ? Que faire, sachant que je n'ai pas de contact hiérarchique et que l'employé qui s'est déjà trompé repart sur son erreur ? Un référé administratif est-il envisageable ?

Vos suggestions sont les bienvenues, nous sommes en hiver et je suis donc tributaire du bon-vouloir de cet employé d'ERDF afin de pouvoir emménager dans mon appartement.

Merci beaucoup